

**DÉLIBÉRATION PORTANT DÉSIGNATION DE DEUX ÉLUS ÉTUDIANTS  
DU CONSEIL D'ADMINISTRATION POUR SIEGER AU SEIN DE  
LA COMMISSION ACADEMIQUE DE DISCIPLINE DU BACCALAUREAT GENERAL,  
TECHNOLOGIQUE, PROFESSIONNEL ET DU BTS**

*Vu le code de l'éducation et notamment ses articles L.712-3 et D. 334-26*

*Vu la demande de Madame la Rectrice en date du 11 avril 2023 ;*

Considérant que la commission académique de discipline des baccalauréats général, technologique, professionnel et BTS, session 2023 comprend un représentant étudiant désigné parmi les représentants des étudiants au conseil d'administration et un suppléant désigné dans les mêmes conditions.

Le Conseil d'administration de l'université de Bordeaux, après en avoir délibéré, décide :

**Article 1.**

Sont désignés pour siéger à la commission académique de discipline du baccalauréat et du BTS les membres suivants :

- Jérôme ALIKER (titulaire)
- Louis BEURY (suppléant)

**Article 2.**

La présente délibération sera transmise au recteur de région académique Nouvelle-Aquitaine. Elle sera publiée conformément aux modalités de publication des actes à caractère réglementaire de l'université de Bordeaux.

Le président du conseil d'administration,

Dean LEWIS  
Président de l'université de Bordeaux



Adoptée à la majorité des  
votes exprimés (XX votants)  
Pour : 29  
Contre : 0  
Abstention : 0